

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 91

AMENDEMENT

présenté par
M. Jacques

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« attachés »

insérer les mots :

« d'industrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de précision.

Ce projet d'actualisation de la loi de programmation militaire est l'occasion de réaffirmer la nécessité d'accélérer l'entrée dans une logique d'économie de guerre, engagée par la loi de programmation militaire 2024-2030, afin d'être capables de soutenir les armées françaises en cas d'engagement de haute intensité.

Pour y parvenir, il est essentiel que notre industrie puisse produire plus vite et en plus grande quantité les équipements nécessaires aux forces armées. Cela implique de pouvoir compter sur une bonne coordination entre l'ensemble des acteurs concernés : direction générale de l'armement, maîtres d'œuvre industriels, PME et sous-traitants de rangs inférieurs, collectivités locales, chambres de commerce et d'industrie, clusters et pôles de compétitivité.

Les efforts engagés depuis 2022 ont permis de parfaire la cartographie des savoir-faire des entreprises de nos territoires, de réduire les délais de production de certaines munitions et d'augmenter les volumes de production de certains matériels. Nous devons poursuivre les efforts engagés. La mise en place d'attachés d'industrie de défense en région (AIDeR) est particulièrement utile pour les entreprises de nos territoires, facilitant de fait leurs liens avec la DGA. Aussi, il pourrait être bienvenu d'en renforcer le maillage dans les régions comprenant une forte activité de la BITD et de ses sous-traitants sur leur territoire.